



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fêtes foraines

Question écrite n° 96539

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur les revendications des forains et des entreprises de fêtes foraines. En effet, le jeudi 11 mai, plusieurs centaines de professionnels de la fête foraine, à travers le pays, ont manifesté bruyamment à Paris, pour se faire entendre des pouvoirs publics et des autorités locales, dont ils s'estiment incompris depuis plusieurs années. Ces professionnels forains n'acceptent plus d'être relégués hors des centres ville, du fait des décisions des maires, réticents à les accueillir à cause de différentes nuisances (notamment environnementales) et des plaintes des riverains aux alentours. Ils connaissent aussi des problèmes de coût de transport et des frais importants, notamment de péages d'autoroutes. Enfin, des difficultés financières et fiscales sont apparues en grand nombre chez beaucoup d'entre eux. Ce dossier est délicat, car les méthodes de ces forains sont souvent assez limites, n'hésitant pas, quelque part, à imposer leur point de vue par des méthodes musclées à l'égard des maires concernés et de leurs services municipaux. Il conviendrait d'engager une concertation et une médiation entre l'Association des maires de France et les représentants de ces professionnels de la fête foraine. Il lui demande donc s'il compte reprendre à son compte cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96539

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6081